REUNION INFORMELLE DU 14 DECEMBRE 2021

La direction de la DiSI Nord a convoqué les organisations syndicales pour une réunion informelle le 13 décembre à 10h sur la mise en place du "fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents" suite au protocole d'accord signé par les organisations syndicales représentatives à la DGFIP le 22 octobre 2021.

L'accord du 22 octobre 2021

La première négociation collective s'est déroulée à la DGFiP entre le Directeur Général et les organisations syndicales représentatives, de fin septembre à mi-octobre.

Pour la CGT, la reconnaissance du travail des agents doit passer par une augmentation du point d'indice. Rappelons encore une fois que le gel quasi-total de la valeur du point depuis plus de 10 ans et l'absence d'augmentations générales ont conduit à des pertes de pouvoir d'achat abyssales, à des tassements de carrière d'un niveau inédit, à une non prise en compte des qualifications et des compétences absolument catastrophique.

Pour autant, la CGT s'est engagée dans les négociations DGFIP d'octobre pour poser les revendications des agents (rémunération, emplois, conditions de travail) et pour, avec les autres organisations, faire progresser l'enveloppe initiale proposée par la DG au début des négociations. Ce qui fut obtenu au final. Même si on ne peut se satisfaire de primes, d'enveloppe loin de répondre aux besoins des agents, « **c'est mieux que rien ! »**

« 1ere enveloppe »

Pour l'indemnitaire, une prime immédiate (versée en décembre) de :

- 250 euros pour les cadres C et assimilés ;
- 170 euros pour les cadres B ;
- 120 euros pour les cadres A inspecteurs.

« 2eme enveloppe »

Pour les promotions :

- + 100 promus de C en B, dont 91 au titre de la liste d'aptitude et 9 places supplémentaires au titre du CIS;
- + 50 promus de B en A, dont 30 au titre de l'examen professionnel et 20 au titre de la liste d'aptitude.

Les promotions au sein de la catégorie A+ seront renforcées en 2022 sur les grades suivants :

- + 8 promotions pour l'accès au grade d'AFIPA, par rapport à l'année 2021 ;
- + 40 promotions pour l'accès au grade d'IP, par rapport à l'année 2021 ;
- + 40 promotions pour l'accès au grade d'IDIV CN, par rapport à l'année 2021 ;

« 3eme enveloppe »

Pour « l'amélioration du cadre de vie », une dotation de 100 euros par agent sera attribuée à chaque direction soit une enveloppe nationale de 10 millions d'euros pour 99275 agents.

La direction nationale de la CGT Finances Publiques a décidé de signer cet accord parce qu'il comporte des avancées pour les agents. Nous ne pouvions, en responsabilité, priver les collègues des primes et promotions que nous avons obtenues avec les autres organisations syndicales.

Déclinaison locale sur l'utilisation de la 3eme enveloppe

L'enveloppe pour l'amélioration du cadre de vie au travail est d'un montant de 49210 euros pour la DiSI Nord.

Les thématiques pour l'utilisation de ces crédits retenues par la DG sont les suivantes :

-Cadre de vie au travail
-Démarche écoresponsable
-Sensibilisation aux innovations
-Responsabilité sociale de la DGFIP

Les propositions d'utilisation de cette enveloppe vont émaner d'une consultation des agents.

Dispositif mis en place par la DiSI Nord :

- création d'une balf dédiée pour recueillir les propositions des agents.
- envoi d'un mel aux agents pour les informer de la démarche et leur proposer de soumettre leurs propositions via la balf dédiée. A la date d'aujourd'hui, 7 contributions ont été déposées.
- information sur le site ULYSSE DiSI Nord

La CGT a proposé à la direction d'offrir la possibilité aux agents de se réunir par service pour en débattre collectivement. La direction n'y est pas opposée. Ce sera éventuellement mis en œuvre début janvier.

Calendrier :

- 15 janvier date limite de collecte des propositions.
- Évaluation des coûts par le service budget
- Février : groupe de travail (direction, agents, représentants du personnel) pour examiner l'ensemble des contributions : priorisation, opportunité, étude budgétaire,….
- Fin mars, son utilisation sera actée lors d'un CTL dédié et nécessitera un accord majoritaire des syndicats représentatifs locaux. À défaut d'accord majoritaire local ou d'utilisation partielle, l'enveloppe sera redistribuée en tout ou partie aux directions étant parvenues à un accord.

La CGT DiSI Nord souligne le caractère inédit de cette négociation locale et entend y prendre toute sa place de façon constructive pour satisfaire au maximum les propositions d'amélioration proposées par les agents.

L'enveloppe reste pour autant limitée. La CGT veillera à ce que cette enveloppe ne compense pas la faiblesse des crédits DGF ou CHS et ne soit donc pas utilisée pour des dépenses pouvant être prises en charges par ces crédits.

La CGT invite donc l'ensemble des agents à déposer des propositions : « soyons raisonnable, demandons l'impossible ! ».

---------- **Fin de la réunion 11h** ----------

LA CASSE DE L'EMPLOI CONTINUE A LA DGFIP …… et A LA DiSI NORD

L'annonce a été faite lors du CTR (Comité Technique de Réseau « DGFIP ») du 7 décembre : **1600 suppressions d'emplois** minorées par des transferts d'emplois d'autres ministères (Douanes), le solde final est de **1328 emplois** en moins pour la DGFIP.

Pour la DiSI Nord, ce sera un solde de 10 emplois supprimés :

+ 10 emplois de catégorie A - 9 emplois B - 11 emplois C

Le CTL DiSi Nord « emploi » est programmé pour le 18 janvier. La CGT s'opposera à cette nouvelle destruction d'emplois à la DiSI. Pour rappel, en 3 ans, ce seraient 87 emplois de catégorie C supprimés.